

## Saisine n°2007-138

### DÉCISION

de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité

à la suite de sa saisine, le 12 décembre 2007,  
par Mme Arlette GROSSKOST, députée du Haut-Rhin

---

*La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 10 décembre 2007, par Mme Arlette GROSSKOST, députée du Haut-Rhin, de la réclamation de Mme Y.M., qui met en cause des dysfonctionnements de la justice dont elle serait victime.*

### > DÉCISION

Les faits allégués ne relevant pas d'un manquement à la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité, la Commission déclare cette saisine hors de sa compétence.

*Adoptée le 17 décembre 2007*